



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2536

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PRÉFET

Nice, le 03 MAR 2020

R : 2C 154 121 9604 3

NV 6 05-02-2020

Lettre recommandée avec AR

Olivier FERNANDEZ
Commissaire Enquêteur

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de La-Roquette-sur-Siagne. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 23 mai 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de La-Roquette-sur-Siagne.

Monsieur Jean-Pierre SAVARINO,
Président de la chambre de commerce
et d'industrie Nice Côte d'Azur
20 Boulevard Carabacel
C.S. 11259
06005 Nice cedex 01

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

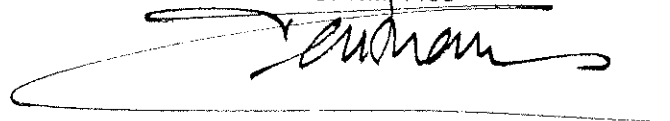
Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,

Le sous-préfet de Nice-montagne

SPNM_4488



Yoann TOUBHANS

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

En provenance de :

~~CCI
CS 11259
20 Bd Carnaccio
06205 N.ice Cedex 04~~

Présenté / Avisé le : 5/13/2020
Distribué le :

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire

Le mandataire

CNI / permis de conduire

Autre :

Arceci

CCI N° DE COMMERCE 123456789

5 MARS 2020

DG - n°



RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION
Numéro de l'AR : AR 2C 154 121 9604 3



SDRS - PRNT - OC - RS - 2^e Renvoyer

DDTM - SDRS - PRNT
CADAM

147 Bd du Mercantour
06236 Nice Cedex 3

FRAB
- 9 MARS 2020
D.D.T.M. 06
Service Déplacements Risques Sécurité
Dernier Arrivé

DF

